

Filippi M. (2022) (dir.), *La responsabilité territoriale des entreprises*, Lormont, Le Bord de l'eau, 220 p.

Hervé Defalvard

DANS **REVUE D'ÉCONOMIE RÉGIONALE & URBAINE** 2023/3 (JUN), PAGES 498 À 502
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0180-7307

ISBN 9782200935009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2023-3-page-498.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Filippi M (2022) (dir.) *La responsabilité territoriale des entreprises*, Lormont, Le Bord de l'eau, 220 p.

Cet ouvrage porte sur la responsabilité territoriale des entreprises (RTE) en tant que cet objet « renouvelle les axes de recherche et questionne les entreprises de l'ESS [l'économie sociale et solidaire] par rapport à leurs engagements » (p. 14). Dans la première contribution à cet ouvrage, qui tient lieu d'introduction générale, Maryline Filippi précise que ce nouvel objet sera abordé à la croisée de trois notions, celles de responsabilité, d'ESS et de territoire et, pour l'ensemble de ses contributions, sous le même prisme institutionnaliste. Car son « approche des individus, des organisations, des règles et des institutions a paru une évidence » (p. 12-13) pour traiter de la RTE.

Pour en rendre compte ici, nous suivrons le fil rouge qui nous a paru tramer, de manière plus souterraine qu'explicite reconnaissons-le, les contributions de l'ouvrage entre elles. Ce fil rouge s'apparente à un point d'oscillation ou de bifurcation entre, d'un côté, le capitalisme plus ou moins responsable et, de l'autre côté, la rupture avec le capitalisme et son dépassement. Dès le début, la bifurcation est pointée comme l'enjeu. En tant qu'elle associe les trois notions de RSE, ESS et Territoire, la RTE est porteuse « d'un basculement radical d'une logique individuelle à une logique collective » (p. 44) car elle est la manifestation d'un « Entreprendre en commun et en responsabilité pour le bien commun » (p. 45). L'en-commun est donc cet aiguillage qui, au niveau de l'entreprise, nous dirige vers la sortie du capitalisme que celui-ci soit plus ou moins responsable. Les formes institutionnelles de l'ESS que sont les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), les Territoires zéro chômage de longue durée (TZCLD) ou les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), sont les trois vecteurs de cette bascule qui sont, tout au long du livre, mentionnés. On pourra certes ici regretter que, dans l'ensemble de l'ouvrage, on en reste trop souvent à des considérations générales car, lorsque des cas viennent illustrer les propos théoriques, ils les éclairent avantageusement.

Entre les deux rives, celle d'un capitalisme plus ou moins responsable et celle d'une rupture avec le capitalisme, nous circulons de bien des manières que nous allons restituer moins en suivant l'ordre des contributions que les façons d'entrer dans la RTE qui se subdivisent en trois sortes : les entrées en solo *via* l'une des trois notions, les entrées en duo qui en retiennent deux et, enfin, les entrées de plain-pied qui se tiennent à la croisée des trois notions.

Les entrées en solo dans la RTE

L'entrée par le territoire intervient à travers un découpage en trois échelles : micro, méso et macro (p. 13) avec d'ailleurs une hésitation sur la qualification du niveau micro dont témoigne dans sa contribution Thomas Lamarche quand il écrit entre parenthèses : « (si l'on accepte que l'entreprise soit un niveau micro, ce qui pourrait être discuté) » (p. 190). C'est en effet la même ambiguïté que l'on retrouve dans la théorie microéconomique lorsque celle-ci assimile choix du producteur (décision individuelle) et choix de la firme (décision collective) et contre laquelle Edmond Malinvaud (2005) avait mis en garde.

Ensuite, l'entrée territoire convoque, en cohérence avec le prisme institutionnaliste, le corpus théorique qui analyse ce dernier comme « un construit social » (p. 32). Cette école montre avec ses concepts de proximité (géographique, organisée ou institutionnelle) comment la valeur pour les entreprises au travers des coordinations ou des coopérations locales (sans que la différence entre les deux ne soit précisée) « vient de cette imbrication qui fait territoire » (p. 32) tout en laissant ouverte la question de savoir comment pour ces collectifs « s'assurer dès lors de leur responsabilité » (p. 42). Celle-ci sera donc plus ou moins grande. De cette entrée qui reflète un capitalisme plus ou moins responsable, on retiendra que l'écologie est un angle mort.

L'entrée par l'entreprise sous l'angle de sa responsabilité (ou RSE) conduit à l'analyse de ses nombreux labels ou de ses évolutions institutionnelles avec la « raison d'être » ou la « société à mission » introduite par la loi Pacte de mai 2019. La conclusion se situe entre un capitalisme plus responsable, en tant que la RSE est vue comme la prise en compte d'autres enjeux (sociaux ou environnementaux) que celui du seul profit (p. 17), et un capitalisme *as usual* avec une RSE qui, dans les grandes firmes, revient « à un clair maintien des pouvoirs de la gouvernance actionnariale » (p. 195).

On retrouve cette ambivalence de la RSE dans la contribution de Jean Pierre Chanteau qui se base sur cette entrée. Ce dernier nous dit ainsi « qu'on ne peut ignorer que, dans une économie capitaliste, la question de la RSE crée un dilemme de priorités entre l'intérêt personnel et l'intérêt commun » (p. 89), lequel se résout dans un capitalisme plus ou moins responsable. Car « la rentabilité d'une action RSE n'est jamais assurée ». Mais avec Chanteau on ne reste pas confiné à cette ambivalence, car cette entrée permet aussi de franchir le rubicond au prix « d'un modèle politique » de la RSE auquel la SCIC renvoie et que la référence au commun dans une note bas de page vient étayer (note 1, p. 98). On regrette cependant qu'aucun cas ne vienne étayer cet idéal-type et qu'on en reste avec « cette difficulté majeure qui consiste à identifier une communauté politique » (p. 106).

L'entrée par l'ESS reproduit cette hésitation. Si l'on s'en tient aux valeurs affichées par les organisations de l'ESS, celles-ci s'apparente, nous dit Maryline Filippi, « à une alternative au capitalisme et aux autres systèmes autoritaires dominés par l'État » (p. 29). Nadine Richez-Battesti et Xabier Itçaina, plus attentifs aux données statistiques de l'ESS, positionnent les projets de ses organisations comme « pouvant être orientés vers la transformation sociale en direction d'un capitalisme patient et soutenable ou, de façon plus radicale, en rupture avec lui » (p. 115-116).

Les entrées en duo vers la RTE

La contribution de Richez-Battesti et Itçaina aborde la RTE par une mise en miroir de l'ESS et de la RSE qui entretiennent une forme de rapport paradoxal. D'un côté, la RSE développée plutôt par les grandes entreprises, tient dans un angle mort l'ESS. Qu'il s'agisse des débats à l'occasion de la loi Pacte sur la « raison d'être » de l'entreprise ou sur la « société à mission » ou encore de la Plateforme RSE (2018) ou

enfin de la norme ISO 26 000, l'ESS y est largement passée par pertes et profits. Ceci, soulignent les auteurs, est paradoxal puisque l'ESS a cette spécificité d'être constituée par des organisations dont l'ADN les oriente du côté du social ou de l'intérêt général. Au final, la RSE tend à invisibiliser l'ESS. De l'autre côté, l'ESS tient à distance la RSE en l'enfermant dans des registres discursifs.

Au-delà du constat que RSE et ESS se tournent le dos, les auteurs nous font remarquer que la tension entre une « RSE caritative » et une « RSE participative » se retrouve également dans les débats et luttes en ce qui concerne les définitions de l'ESS entre ses conceptions réparatrice et transformatrice. Au final, le couple RSE/ESS oscille entre un capitalisme plus ou moins responsable sans qu'il ouvre une voie vers l'autre rive de la rupture avec le capitalisme.

Amélie Artis situe, dans sa contribution, le lien entre ESS et Territoire dans le contexte actuel où « les entreprises de l'ESS sont souvent perçues comme des remparts à la mondialisation et à ses délocalisations car celles-ci sont souvent impliquées dans des projets territoriaux » (p. 151). Mais cette position de rempart de l'ESS ne saurait constituer une loi générale. Ainsi, le phénomène de concentration des mutuelles de santé [depuis vingt ans] a plutôt été dans le sens d'une déterritorialisation (p. 159) comme pour toutes les entreprises de l'ESS inscrites dans des secteurs concurrentiels et réglementés. Ce qui en concerne beaucoup.

Le nœud ici semble être entre des entreprises de l'ESS autocentrées sur elles-mêmes dans un environnement donné (concurrentiel, sectoriel ou étatique) qui les attache à un capitalisme plus ou moins responsable et des entreprises de l'ESS qui participent d'une gouvernance et d'une régulation territoriales en lien avec les collectivités territoriales avec, de nouveau, les PTCE en exemple.

Les entrées de plain-pied dans la RTE

C'est lorsque la contribution de Thomas Lamarche en vient à considérer la régulation méso-économique qu'elle fait se rejoindre les trois notions de RSE, ESS et Territoire. Ce plan offre alors la possibilité de gagner l'autre rive, celle de la rupture avec le capitalisme, dans la mesure où, dans ces espaces méso-territorialisés, la dimension écologique, jusque-là étonnamment absente du livre, et la dimension solidaire sont nouées ensemble. Et elles le sont notamment dans les nécessaires processus de reconnaissance lorsque « les engagements territorialisés sont souvent essentiels, que ce soit des labels de territoire ou des circuits-courts » (p. 203).

Toutefois, ces « espaces méso critiques produisent marges et niches qui restent profondément affectées (structuralement affectées) par les dispositifs macro » (p. 206). On reste donc là encore avec une « ESS résistante » (p. 207) située à l'intérieur du capitalisme qui impose sa régulation macro-économique. Une autre perspective intervient néanmoins avec les PTCE ou les SCIC, de nouveau ici mobilisés, qui, en intégrant la RSE des entreprises classiques mais aussi des collectivités territoriales, ouvrent une marge de manœuvre supplémentaire, à savoir « un processus d'institutionnalisation » susceptible de nous faire gagner l'autre rive. C'est en tout cas l'idée

développée récemment par Robert Boyer dans un entretien avec Thomas Lamarche lorsque celui-ci va jusqu'à parler d'un régime socio-économique dominant inspiré par l'ESS (Boyer, 2023).

La contribution de Yannick Blanc et Alexei Tabet met en lien les entreprises et les territoires. Et dans la mesure où, pour eux, les entreprises renvoient aussi bien à la RSE qu'à l'ESS, c'est donc une entrée de plain-pied dans la RTE qu'ils proposent.

En se basant sur l'expérimentation TZCLD, cette triple entrée permet d'approfondir la question de la bifurcation sur un point central, celui de la valeur. En effet, alors que la RSE trouve son fondement théorique dans le concept de « valeur partagée » de Mark Kramer et Michael Porter (2011), le trépied RSE, ESS et Territoire permet de dépasser ce concept au profit du concept de « valeur commune » qui a tout pour devenir le fondement théorique de la RTE sur l'autre rive du dépassement du capitalisme.

Après avoir quand même noté que « l'analyse des chaînes de valeur », sur laquelle se basent Kramer et Porter, « a manifestement davantage servi aux grands acteurs du capitalisme mondial à prélever le maximum de valeur qu'à la partager » (p. 171), les deux auteurs font une critique interne de la notion de « valeur partagée ». Sa limite principale reste de continuer à supposer que l'entreprise est la seule source de création de la valeur et donc de forclure à celle-ci la seule responsabilité. C'est une tout autre vision de l'entreprise qui la déplace pour attribuer à celle-ci « la capacité à devenir partie prenante d'une stratégie de création de *valeur commune* » (p. 172). Nul hasard si la valeur commune est présentée comme « un proche parent du commun d'Elinor Ostrom » (p. 172). C'est sur ce point que les territoires jouent un rôle particulier. Car, par hypothèse, « ils offrent, de manière singulière, les conditions de l'exercice, par une entreprise, d'une RSE entendue comme participation à un processus de création de valeur commune » (p. 173).

La référence à l'expérimentation TZCLD qui articule sur les territoires une gouvernance polycentrique associant deux niveaux, celui local du comité local pour l'emploi (CLE), et celui organisationnel de l'entreprise à but d'emploi (EBE), permet de saisir toute la différence qui sépare les deux rives. Sur la rive du capitalisme plus ou moins responsable, les effets de la RSE sont ramenés à une « valeur abstraite qui correspond en réalité à la rentabilité du capital investi, ce qui est la définition même du capitalisme » (p. 183). « Au contraire, mesurer la valeur commune, suppose de combiner une diversité de métriques (...) en permettant à chaque acteur d'exprimer ses attentes et ses intérêts, et d'identifier les convergences directes entre ces derniers, et d'identifier les zones de conflits potentielles et, donc, de négociation » (p. 183-185). Sous cet angle, le CLE devient le lieu de ce que Gaël Giraud (2022) appelle un « commun herméneutique » qui permet à des points de vue différents de trouver par la discussion l'accord nécessaire pour s'engager dans une activité commune mise en œuvre par l'EBE au travers d'une mise en commun et d'un partage des ressources au sein d'un « commun politique ». Là encore, on peut regretter que le développement d'un cas particulier, comme celui de Thiers analysé par exemple par Jean-Christophe

Vuattoux, Daniel Le Guillou et Clément Carn (2022), ne viennent pas apporter plus d'eau au moulin à la valeur commune comme fondement théorique de la RTE.

En guise de conclusion, que ne comporte malheureusement pas cet ouvrage, nous pouvons dire que ce dernier ouvre par ses contributions un champ majeur de recherche tout en introduisant un questionnement tout aussi essentiel pour les organisations de l'ESS, les invitant à sortir d'une certaine ambiguïté par rapport au capitalisme. En effet, il indique la voie d'une nouvelle ESS, d'une ESS plus grande qu'elle-même puisque, sur les territoires, ses organisations y sont associées à des entreprises classiques, à des collectivités territoriales et à l'État, pour un autre mode de développement dont « l'ESS en commun » sera le moteur avons-nous montré dans Defalvard (2023).

Hervé Defalvard, Chaire ESS-UGE

Références bibliographiques

Boyer R (2023) La possibilité d'un régime socio-économique dominé par l'ESS ? Entretien par Thomas Lamarche et Renaud Metereau, *Recma* 367 : 34-48.

Defalvard H (2023) *La société du commun. Pour une écologie culturelle des territoires*. Éditions de l'Atelier, Évry-sur-Seine.

Giraud G (2022) *Composer un monde en commun. Une théologie politique de l'Anthropocène*. Seuil, Paris.

Porter M E, Kramer M R (2011) Creating Shared Value. *Harvard Business Review*, janvier.

Malinvaud E (2005) *Leçons de théorie microéconomique*. 4^e édition, Dunod, Paris.

Vuattoux J-C, Le Guillou D, Carn C (2022) Rendre visibles les dettes sociales et humaine par la comptabilité : le cas d'une entreprise à but d'emploi (EBE). *Horizons publics* 26.